Climbtec CT-02

Antichute mobile avec guide fixe selon
conformément à la norme
EN 353-1:2014+A1:2017

Informations pour l'utilisateur et livret de test

Version
january 2025

Climbtec CT-02 ☐

Climbtec CT-02 Typ I ☐

2025
SHE Solution Bergmann GmbH & Co. KG
Im Sundernkamp 2
D-32130 Enger
Tél. +49(0)5224.9393 850
Fax +49(0)5224.9393 852
email : info@she-solution.de
www.she-solution.de

Documentation du système

produit	Antichute mobile y compris le guidage fixe
Type	Climbtec CT-02
Fabricant	SHE Solution Bergmann GmbH & Co. KG Im Sundernkamp 2 D-32130 Enger www.she-solution.de
Certification	EN 353-1:2014 + A1:2017

	Numéro de série	**Année de construction**
Dispositif antichute		
Amortisseur de chute à bande		
Bande de liaison		

Date d'achat	
Déroulement Composants textiles	
Date de première utilisation	
Utilisateur	

contenu

Climbtec CT-02 **0**
1. Description du système **3**
1.1 Équipement pour l'utilisation prévue : **3**
1.2 Utilisation avec une aide à la montée **4**
2. Autorisation **4**
3. Qualité **4**
4. Avertissements **4**
5. Utilisation **6**
5.1 Harnais de sécurité 8
5.2 Antichute Climbtec CT-02 8
5.3 Montée et descente 9
6. Analyse et évaluation des risques **9**
7. Maintenance, entretien et rangement **9**
8. Réparation **10**
9. Examen **10**
10. Durée d'utilisation **10**
11. Marquage **11**
12. Déclaration de conformité **14**
13. Contrôle et documentation / Testing and documentation **15**
13.1 Rapport de test 15

Mode d'emploi original

1. Description du système

Le système doit être utilisé exclusivement en combinaison avec les composants de **Logaer Maschinenbau GmbH / safety climbing systems GmbH** (échelle à crinoline de sécurité LMB / Hailo - types d'échelle autorisés, voir point 1.1) et le rail de guidage LMB (profilé en C). Les instructions de montage, d'utilisation et de maintenance de **Logaer Maschinenbau GmbH / safety climbing systems GmbH** doivent être lues et comprises et restent entièrement valables.

Le dispositif antichute CT-02 est composé d'un coulisseau antichute incluant un support d'assurage.
Le harnais de sécurité est un guide fixe qui protège l'utilisateur d'une chute hors de la voie d'accès. Il est utilisé en combinaison avec un harnais antichute conforme à la norme EN 361 avec un anneau antichute central avant en forme d'étoile au niveau de la poitrine et un autre anneau ventral (anneau antichute/baudrier ou les deux) au niveau de l'abdomen/du bassin, uniquement pour protéger une personne contre les chutes en montant ou en descendant une échelle fixe.

Le système ne doit être utilisé que par des personnes appropriées et instruites.

- Poids nominal minimal : 50 kg (ne doit pas être inférieur)
- Max. Poids nominal : 150 kg (ne doit pas être dépassé)
- Poids nominal = poids de l'utilisateur + tous les équipements (vêtements, outils, etc.)
- 1 personne par antichute
- Température d'utilisation : -40°C à +60°C
- Inclinaison de l'échelle entre 75° et 103,5°.
- Les consignes de montage de l'échelle à crinoline de sécurité (**Logaer Maschinenbau / safety climbing systems GmbH**), ainsi que les conditions environnementales (par ex. intempéries, poussière, fort encrassement, etc.) doivent être respectées.

Toute autre utilisation est considérée comme non conforme à l'usage prévu et donc abusive. La société SHE Solution Bergmann GmbH & Co. KG décline toute responsabilité en cas de dommages dus à une utilisation non conforme du système.

Pour toute autre question concernant l'utilisation en toute sécurité du Climbtec CT-02, la société SHE Solution se tient à votre disposition.

1.1 Équipement pour l'utilisation prévue :

- Rail de guidage LMB, profil C (et CC)
- Types d'échelle :
  - Echelle à crinoline LMB Tr280NC et Tr280CC
  - Echelle à crinoline LMB Tr 273,3 NC et Tr273,3 CC
  - Escabeau à deux montants LMB Tr280-3CC
  - Escabeau à deux montants Hailo type R140CC
- Fixation du rail / fixation de l'échelle, distance 1,12m (max.1,40m) (selon les instructions du fabricant)
- Sécurité d'insertion/anti-rotation
- Raccords de rails
- Points de prélèvement, pliables
- Barrière anti-fuite supérieure et inférieure, fixe ou rabattable
- Plateformes de repos (pliables)
- Rallonge de sortie pour sortie de toit
- Antichute mobile Climbtec CT-02

Pour plus d'informations sur les composants mentionnés, veuillez consulter les informations produit du fabricant.

Mise en œuvre :
Accès sécurisé aux postes de travail en hauteur ou en profondeur

1.2 Utilisation avec une aide à la montée

Le système CT-02 peut être utilisé en combinaison avec l'auxiliaire d'ascension HACA Clifter type 7030.0101.00. Les tests correspondants de la combinaison ont été effectués par Dekra Testing and Certification - rapport de test PB 24-055.
Le mode d'emploi du Clifter doit être respecté.

2. Autorisation

Conformité au RÈGLEMENT (UE) 2016/425

Certification du produit selon EN 353-1:2014+A1:2017, "Antichutes mobiles incluant un support d'assurage rigide". Examen de type et contrôle de la fabrication par l'organisme notifié :
DEKRA Testing and Certification GmbH
9, rue Dinnendahl,
D - 44809 Bochum

CE 0158

3. Qualité

Gestion de la qualité selon la norme ISO 9001:2015

Contrôle de la fabrication par l'organisme notifié DEKRA Testing and Certification GmbH, Dinnendahlstraße 9, D-44809 Bochum.

CE 0158

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse info@she-solution.de ou au +49 (0) 5224 9393850.
La déclaration de conformité UE peut être consultée sur www.she-solution.de.

4. Avertissements



4.1 Avant de commencer à travailler, il faut disposer d'un plan d'intervention de secours tenant compte de toutes les situations d'urgence possibles.



4.2 L'utilisation sous l'influence de médicaments, d'alcool ou de drogues ou en cas de problèmes de santé (par exemple en cas de vertiges ou de refroidissements) est interdite. Les utilisateurs doivent être formés.



4.3 En plus des consignes mentionnées ici, il convient de respecter les prescriptions DGUV applicables.



4.4 Toute modification du système est dangereuse pour la vie et entraîne la perte de l'autorisation et de la responsabilité du fabricant. Il est interdit de modifier ou de compléter le système, ou alors uniquement avec l'autorisation écrite du fabricant.



4.5 Le système est autorisé pour la montée et la descente verticales, les mains doivent être guidées sur l'échelle.



4.6 Le système doit être contrôlé tous les 12 mois par le fabricant ou par une "personne compétente". La sécurité de l'utilisateur ainsi que l'efficacité et la durabilité du système dépendent de ces vérifications périodiques.

4.7 Pour des raisons de sécurité, le système doit être immédiatement retiré de l'utilisation s'il existe un doute quant à la sécurité d'utilisation ou si l'équipement a subi des contraintes suite à une chute. L'équipement ne doit pas être réutilisé tant qu'une personne compétente n'a pas donné son accord écrit.

4.8 Le fabricant n'est pas responsable des dommages causés par des travaux d'entretien et de réparation effectués de manière incorrecte par des tiers.
Seules les pièces de rechange originales de SHE Solution peuvent être utilisées.

4.9 Si l'antichute se bloque involontairement lors de son utilisation, il faut le débloquer en se penchant en arrière et en montant. Si cela n'est pas possible, le déblocage manuel ne doit être effectué qu'à partir d'une position sécurisée et sans entraver la fonction de freinage.

4.10 Avant de commencer les travaux, il convient de vérifier que le système et les composants du système utilisés sont complets et en bon état. Ces vérifications sont nécessaires pour la sécurité de l'utilisateur, l'efficacité et la durabilité de l'équipement. Cela comprend notamment

- Contrôle visuel et fonctionnel du Climbtec CT-02 (voir aussi point 5)
- Contrôle visuel du rail de guidage
- Contrôle visuel de toutes les connexions

4.11 Le système doit être retiré de l'utilisation si

- il y a des dommages
- il existe une contrainte due à une chute ou à une charge lourde
- la durée d'utilisation a expiré
- si le produit est obsolète et ne correspond plus aux standards techniques (modification des dispositions légales, des normes et des prescriptions)
- si l'historique et l'utilisation sont inconnus ou incomplets (carnet de contrôle ambigu ou manquant)
- lorsque l'étiquetage des produits n'est pas présent ou est illisible

Une utilisation ultérieure n'est autorisée qu'après accord écrit d'une personne compétente (personne habilitée par le fabricant / fabricant).

4.12 Tous les composants de l'équipement doivent être protégés contre les effets des étincelles de soudage, des flammes, des températures trop élevées ainsi que des bases, des acides et des arêtes vives.

4.13 Le Climbtec CT-02 ne peut être utilisé que par un seul utilisateur à la fois.
Si plusieurs utilisateurs montent sur l'échelle de sécurité, une distance de 3 m doit être respectée entre les utilisateurs.

4.14 Un mode d'emploi est fourni pour chaque système ou composant. Celle-ci doit être conservée avec l'équipement. Si l'équipement est revendu dans un autre pays, le revendeur doit fournir des instructions d'utilisation, d'entretien, de contrôle périodique et de réparation dans la langue du pays d'utilisation.

4.15 Dans les 2 premiers mètres, l'utilisateur peut ne pas être protégé contre les chocs au sol, c'est pourquoi il faut être particulièrement prudent. En principe, l'utilisateur doit s'assurer que l'espace de chute nécessaire est libre en dessous.

4.16 Les instructions d'utilisation des produits utilisés avec le Climbtec CT-02 doivent être respectées, de même que les lois nationales et les prescriptions en matière de prévention des accidents.

4.17 Les accessoires d'autres fabricants ne doivent pas entraver le fonctionnement et la sécurité du CT-02 et ne sont possibles qu'avec l'accord écrit de la société SHE Solution.

4.18 Ne pas faire passer les composants textiles sur des arêtes vives, les protéger contre les objets à arêtes vives, les étincelles de soudage, les produits chimiques, les températures extrêmes ou tout autre risque de destruction ou d'endommagement.

4.19 Le système ne doit être utilisé que par des personnes instruites et appropriées.
4.20 Se pencher latéralement sur l'antichute CT-02 est une utilisation **non** conforme et **non** autorisée.

4.21 Les vêtements et les chaussures utilisés doivent être adaptés à l'intervention et aux conditions météorologiques.

4.22 La notice d'utilisation originale doit être à la disposition des utilisateurs, de même qu'elle doit avoir été lue et comprise avant l'utilisation.

5. Utilisation

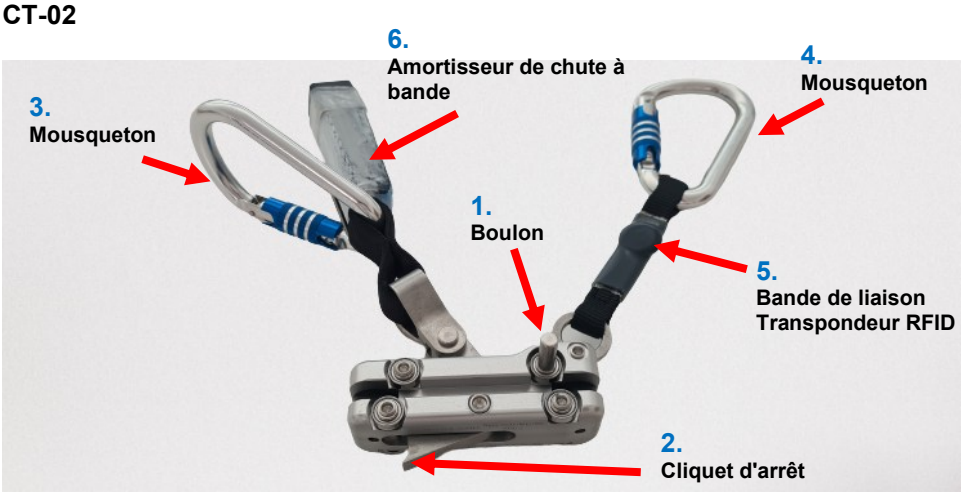
Effectuer impérativement un contrôle avant chaque utilisation !

Les informations destinées à l'utilisateur doivent être lues et comprises avant l'utilisation !

Avant d'utiliser le système antichute, l'utilisateur doit le soumettre à un contrôle visuel et fonctionnel. En cas de doute sur l'état de sécurité du système ou de ses composants, ceux-ci doivent être immédiatement retirés de l'utilisation.

ATTENTION : Les dispositifs antichute endommagés ne doivent pas être utilisés !

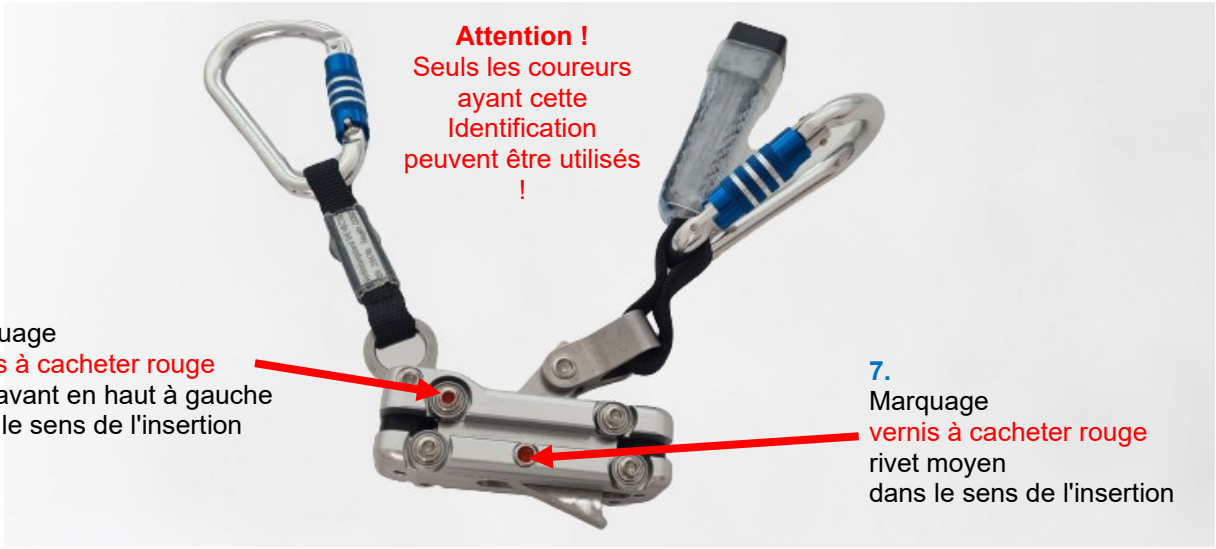
Climbtec CT-02



Climbtec CT-02 Typ I - sans deuxième connexion







Mousquetons approuvés



Mousquetons Trilock en aluminium avec goupille fendue
MTK2461
EN362



Mousquetons Trilock en aluminium avec goupille fendue 24P
EN362 / ANSI ASSE



Mousquetons Trilock en acier avec goupille fendue Aliens
EN362

Contrôle visuel

- Vérifier le bon état et l'intégralité du rail, du dispositif antichute mobile et de la fixation de l'échelle.
- Vérifier la présence du boulon sur l'antichute mobile (1)
- Goupilles de sécurité présentes sur les mousquetons (3+4)
- Essai Marquage vernis à sceller rouge (7+8)

Test de fonctionnement

- l'antichute se déplace librement en cas de traction horizontale et se bloque en cas de traction vers le bas
- Contrôle de la fonction de verrouillage de l'antichute mobile (effet de ressort du cliquet d'arrêt) (2)
- Vérification de la fonction de verrouillage des mousquetons (3+4)
- Vérification de l'état de la bande de liaison (5)
- Vérification de l'état de l'amortisseur de chute de la bande

ATTENTION
Ne pas modifier le produit !
Le remplacement de composants du système n'est pas autorisé !

5.1 Harnais de sécurité

Le harnais doit être conforme à la norme EN361 et disposer d'un anneau antichute central avant au niveau de la poitrine et d'un autre anneau conforme à la norme EN353-1 au niveau de l'abdomen/du bassin.
Le harnais doit être correctement réglé pour assurer un ajustement parfait. Le harnais ne doit pas être utilisé lorsqu'il est lâche.
Si le harnais se détache lors de la montée ou de la descente, il doit être réajusté correctement dans une position sécurisée.
ATTENTION : Respecter le mode d'emploi du harnais de sécurité !

5.2 Antichute Climbtec CT-02

Accrochage de l'antichute avec le mousqueton inférieur dans l'anneau ventral avant (selon EN 353-1) du harnais. Le mousqueton supérieur du dispositif antichute avec élément textile (sangle de liaison) est relié à l'anneau antichute sternal du harnais. Cela empêche le haut du corps d'une personne accidentée de basculer et sert uniquement à l'ergonomie. La liaison supérieure n'a **pas de** fonction antichute.

ATTENTION
S'il existe un risque de chute lors de l'insertion du système antichute mobile dans le S'il y a un risque de chute, l'utilisateur doit s'assurer contre les chutes avec un autre système homologué. Il reste assuré dans ce système jusqu'à ce qu'il se soit assuré du bon fonctionnement du dispositif antichute dans le rail.

Attention, danger de mort !
Pas de prolongation entre le dispositif antichute et le harnais par des longes ou des mousquetons !

Insérer l'antichute à l'extrémité du guide fixe ou à un point d'insertion dans le profilé du rail.
La flèche de direction située sur l'antichute doit être orientée vers le haut !

De plus, la sécurité d'insertion montée sur le rail/point d'insertion et le boulon latéral se trouvant sur l'antichute empêchent l'antichute d'être inséré de manière tordue.

Le verrou de fin de course du rail peut être déverrouillé en tirant et en maintenant l'axe d'arrêt situé à l'arrière, ce qui permet de faire entrer/sortir l'antichute.
Les points d'introduction / aiguillages peuvent également être déverrouillés en tirant et en maintenant l'axe d'arrêt situé à l'arrière, puis en le faisant pivoter vers l'extérieur, de sorte que l'appareil de collecte puisse être introduit / exporté.

Lorsque l'antichute est relâché, il se verrouille automatiquement dans le profilé du rail.

Contrôler le fonctionnement de l'antichute en faisant monter et descendre l'appareil à la main dans le rail. En lâchant l'appareil ou en tirant vers le bas, l'appareil doit se bloquer dans le rail.

5.3 Montée et descente

Se pencher légèrement dans le harnais lors de la montée. De cette manière, l'appareil se déverrouille et permet de grimper.
La montée doit être aussi régulière et calme que possible.

Le dispositif antichute ne doit pas être utilisé pour le positionnement sur le lieu de travail. Lors de travaux devant être effectués sur la voie d'accès ou sur le côté, l'utilisateur doit toujours se sécuriser à l'aide d'une corde de retenue conforme à la norme EN 358 et d'une longe avec absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 354/EN 355 (s'applique également aux situations de sauvetage). La corde doit être maintenue tendue afin d'exclure toute chute libre. La corde doit être attachée à un point suffisamment résistant selon EN 795.

ATTENTION : Les charges obliques de l'antichute ne sont pas autorisées !

L'utilisateur ne doit pas se détacher du système d'arrêt des chutes avant de s'être assuré qu'il n'y a pas de risque de chute ou avant de s'être protégé d'une autre manière contre les chutes à l'aide d'un système homologué.
Après utilisation, l'antichute doit être conservé à l'abri de l'environnement.

ATTENTION : Danger de mort !

Les mousquetons du dispositif antichute doivent toujours être reliés directement aux anneaux du harnais utilisé (EN 361) et ne doivent en aucun cas être rallongés ou raccourcis ! Seuls des guides de rails correctement montés doivent être utilisés.

En marchant, faites particulièrement attention aux joints des rails et aux fixations des échelles !
Seule une application correcte permet de limiter au maximum la chute libre.

6. Analyse et évaluation des risques

Tant la loi sur la protection du travail (§5 Evaluation des conditions de travail) que la directive DGUV 1 (§3 Evaluation des conditions de travail, documentation, obligations d'information) exigent une évaluation des risques résultant de l'activité spécifique et des conditions environnementales (poste de travail). Ceux-ci doivent être documentés avant le début des travaux et des mesures appropriées doivent être définies pour réduire les risques.

Ces lois et règlements découlent de la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail (article 6).

Il en résulte que le Climbtec CT-02 ne peut être utilisé que si des évaluations spécifiques des risques correspondantes ont été réalisées.

Si vous avez d'autres questions à ce sujet, la SHE Solution se tient à votre disposition.

7. Maintenance, entretien et rangement

Il est interdit de nettoyer avec un nettoyant rapide, un diluant, un nettoyant à froid ou tout autre produit chimique.
Ne pas sécher les dispositifs antichute devenus humides par des sources de chaleur.

En cas de fort encrassement, le dispositif de collecte peut être nettoyé à l'eau tiède, puis séché avec un chiffon.
Les roues n'ont pas besoin d'être entretenues, elles ne nécessitent aucun entretien.
L'antichute doit être stocké dans un endroit aussi sec que possible, à l'abri de la poussière et des influences chimiques et thermiques.
Le transport de l'antichute doit se faire dans une valise ou un sac.
Si une désinfection s'avère nécessaire, veuillez contacter le fabricant.

8. Réparation

La réparation de l'antichute n'est autorisée que par le fabricant ou par une entreprise autorisée par écrit par le fabricant. Seules les pièces d'origine du fabricant doivent être utilisées.

9. Examen

La sécurité de l'utilisateur dépend de l'efficacité et de la durabilité de l'équipement. À cette fin, il est indispensable de procéder à une inspection régulière (tous les 12 mois) de l'équipement de protection individuelle et du système de protection contre les chutes, y compris le dispositif antichute. Le contrôle peut être effectué par une personne qualifiée conformément à la règle DGUV 312-906, dans le strict respect des instructions du fabricant **“Instructions de contrôle pour les experts Climbtec CT-02 édition 2-version 01/2024”**.
Pour cela, un appareil de contrôle est nécessaire, qui peut être acheté auprès du fabricant.
Les résultats du contrôle doivent être consignés et conservés de manière permanente sur la fiche de contrôle jointe.
Le marquage du produit doit être lisible à tout moment.
Avant chaque utilisation, l'utilisateur doit soumettre le système de protection contre les chutes et le rail antichute à un contrôle visuel et fonctionnel (voir description).
Après une chute dans le système de protection contre les chutes, le dispositif de protection contre les chutes et le rail de sécurité doivent être retirés de la circulation ou l'utilisation du système de protection contre les chutes doit être empêchée. Le système de protection contre les chutes ne peut être réutilisé qu'après avoir été contrôlé par un expert et avoir reçu son accord écrit.
Cela doit être noté dans le registre de contrôle.

10. Durée d'utilisation

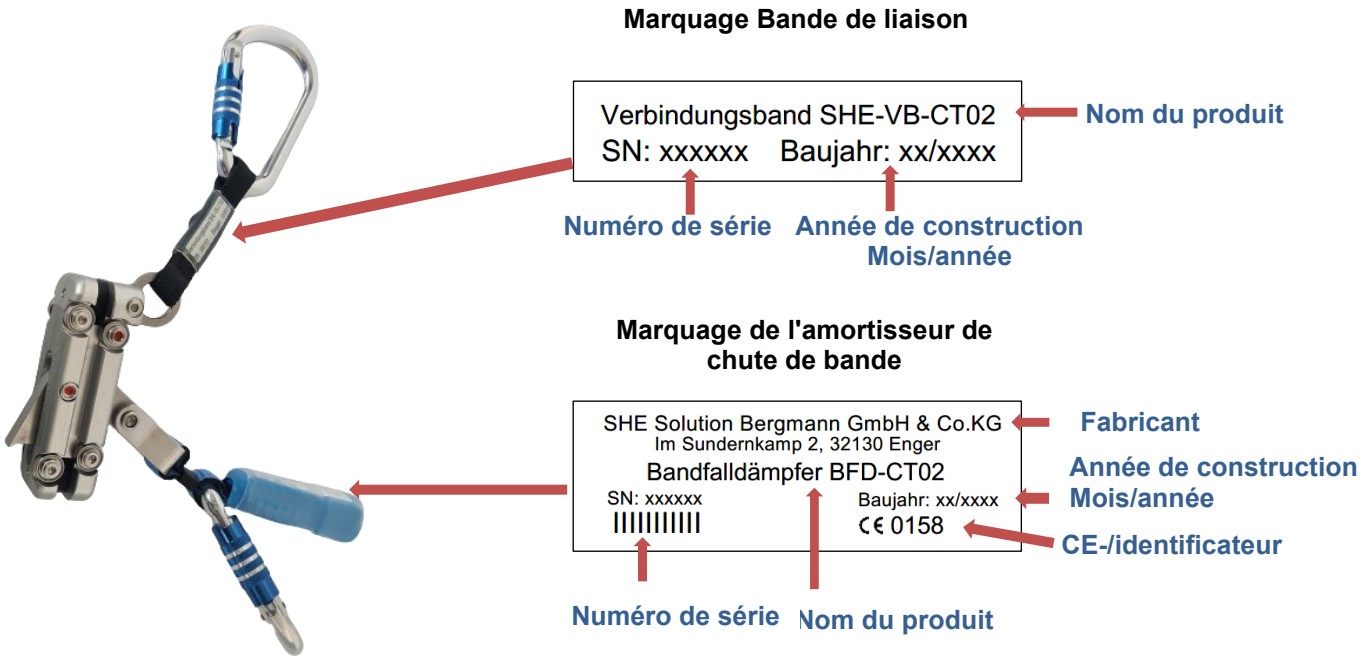
La durée d'utilisation de ce produit de sécurité dépend essentiellement du type et de la fréquence d'utilisation ainsi que des conditions d'utilisation, du soin apporté à l'entretien et au stockage et ne peut donc pas être définie de manière générale. Les produits fabriqués à partir de fibres chimiques (par ex. : polyamide, polyester, aramide) sont soumis à un certain vieillissement, même sans utilisation, qui dépend notamment de l'intensité du rayonnement ultraviolet ainsi que des influences environnementales climatiques.

La durée d'utilisation maximale des composants textiles est de :

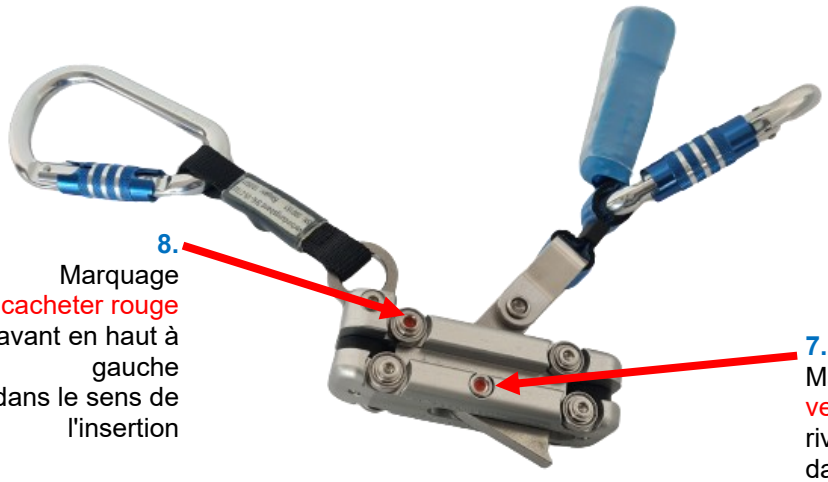
Durée d'utilisation maximale 10 ans
La durée d'utilisation maximale, dans le cadre d'une utilisation appropriée sans usure apparente et d'un stockage optimal, est de 10 ans à compter de la date de la première utilisation.
Durée de stockage 2 ans
La durée de stockage avant la première utilisation sans réduction de la durée d'utilisation est de 2 ans à compter de la date de fabrication.
Durée de vie maximale 12 ans
La durée de vie maximale est de 12 ans à compter de la date de fabrication, dans des conditions de stockage et d'utilisation optimales.

Les pièces métalliques ne sont pas soumises à une usure liée à l'âge. La décision est prise par l'expert sur la base de l'état actuel et de l'état des normes.

11. Marquage



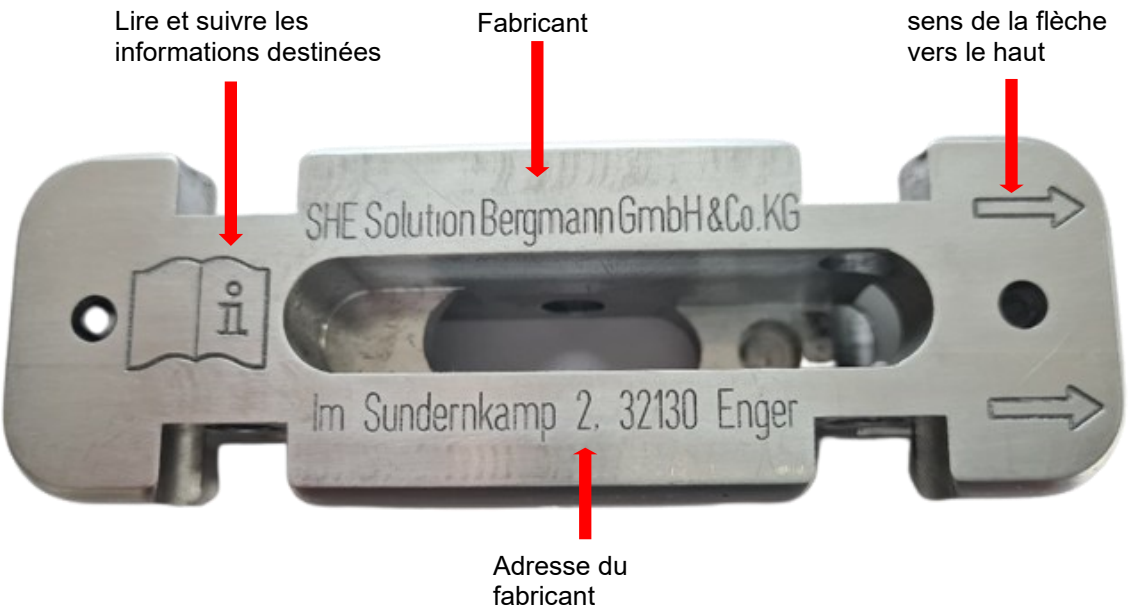
Attention !
Seuls les coureurs avec ce labeling peut être utilisé !



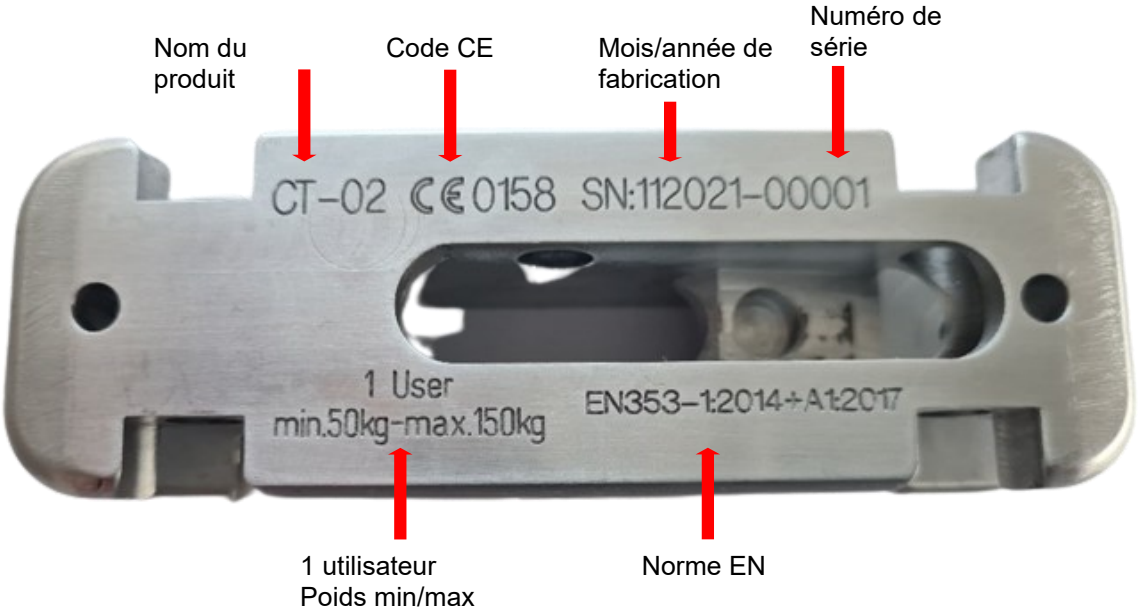
8.
Marquage
vernis à cacheter rouge
rivet avant en haut à gauche
dans le sens de l'insertion

7.
Marquage
vernis à cacheter rouge
rivet moyen
dans le sens de l'insertion

Marquage du corps de base face supérieure



Marquage du corps de base Face inférieure



Étiquette d'identification Échelle
Échelle d'étiquetage



Nouvelle raison sociale du fabricant d'échelles :
safety climbing systems GmbH



12. Déclaration de conformité

EU Declaration of Conformity

L'objet de cette déclaration est le produit suivant :

Produit: antichute mobile avec guide fixe selon

Type **Climbtec CT-02 + Climbtec CT-02 Typ I**

Fabricant
SHE Solution Bergmann GmbH & Co. KG
Im Sundernkamp, D-32130 Enger
Tél. : +49(0)5224 / 9393 850
Fax: +49 (0)5224 / 9393 852
Courrier électronique : info@she-solution.de

Le fabricant est seul responsable de l'établissement de cette déclaration.

L'objet de cette déclaration - Climbtec CT-02 - est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement EPI / PSA Ordinance (EU) 2016/425

Pour le produit susmentionné, la conformité aux documents suivants est confirmée :

EN 353-1:2014+A1:2017 (EN353-1:2018)

L'organisme notifié DEKRA Testing and Certification GmbH, numéro d'identification CE0158 a effectué l'examen UE de type (module B) et a délivré l'attestation d'examen de type.

ZP/B02/23

Le dispositif antichute est soumis aux procédures d'évaluation de la conformité suivantes:

Pour la catégorie III : conformité au type sur la base du contrôle interne de la fabrication et des essais supervisés du produit à des intervalles aléatoires (module 2) sous la surveillance de l'organisme notifié DEKRA Testing and Certification GmbH, numéro d'identification CE0158.

Enger, 01.01.2025

Gestion des opérations

13. Contrôle et documentation / Testing and documentation

Les instructions de contrôle et le rapport de contrôle doivent être remplis lors du contrôle annuel par une personne compétente. Cette liste de contrôle ne prétend pas être exhaustive et ne dispense pas la personne compétente de sa décision quant à l'état général. Les instructions de contrôle peuvent être demandées auprès du fabricant. De plus, un dispositif de contrôle, qui peut également être acheté auprès du fabricant, est nécessaire pour le contrôle.

13.1 Rapport de test

Le contrôle annuel doit être documenté sur la base des instructions de contrôle.

	Date	**Motif de l'examen**	**Prochain Examen**	**Signature**
		Contrôle de la livraison par le fabricant		
1. Année				
2. Année				
3. Année				
4. Année				
5. Année				
6. Année				
7. Année				
8. Année				
9. Année				

Notes/Note :

Si vous avez des questions sur le produit, nous sommes bien sûr toujours à votre disposition.

SHE Solution Bergmann GmbH & Co. KG
Dans le Sundernkamp 2
D-32130 Enger
Tél. +49(0)5224 / 9393 850
Télécopieur . +49(0)5224 / 9393 852
info@she-solution.de
www.she-solution.de